

# Communauté de Communes Bress 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36   ➤ pour : 32  
➤ présents : 28   ➤ contre :  
➤ votants : 32   ➤ blanc :  
➤ abstention :

Date de convocation : 5 décembre 2024

### Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 décembre à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	
	Boissey	GIRAUD Alain
	Boz	DOUARD Dominique
	Chavannes/Reyssouze	SAVOT Dominique
	Chevroux	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Feillens	JANIAUD Françoise
	Gorrevod	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Manziat	PESENTI Marie-Jeanne
	Ozan	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Pont-de-Vaux	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
	Replonges	Christine-MONTERAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Louis MALATERRE.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Henri GUILLEMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Françoise DELAY pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Monsieur Jean-Jacques BESSON a été désigné secrétaire de séance.

### OBJET : Autorisation de mouvements sur le compte 1068.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a transmis un courrier relevant des anomalies relatives à des différences de calculs d'amortissement sur certains biens, constatées entre le service de gestion comptable et les comptabilités des deux anciennes Communautés de Communes.

Ces écarts se traduisent par des situations de « suramortissements » qu'il convient de régulariser.

Des mouvements sont à prévoir afin de créditer les comptes de reprises de subventions (139xx) sur les budgets Principal, Action Economique et Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

En contrepartie, il convient d'autoriser le service de gestion comptable à mouvementer le compte 1068 en débit, comme suit :

- Budget Principal : 4 250,56 €
- Budget Action économique : 4,30 €
- Budget Ordures Ménagères : 5 013,00 €

10

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20241212-12122024 160-DE

*Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**AUTORISE** les mouvements du compte 1068 des budgets Principal, Action Economique et Ordures Ménagères tels que détaillés ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour copie conforme,  
Le Président,*

